



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 06 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis légalement sous la présidence de Monsieur Daniel WAJDA, Maire de Serezin de la Tour.

**Date de la convocation :** 01/02/2024

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie VINCENT

**Présents :** Mr WAJDA Daniel, Madame Sylvie VINCENT, Mr DOMMARTIN Bertrand, Monsieur RIPET Yannick, Mme BABE Sandrine, Mme BOURGEAT Stéphanie, Mme DENIS Bernadette, Mme Mc MULLIN FERNANDEZ Murielle, Mme NOIR Marie-Claude, Monsieur JANIN Xavier et Mr VELON Sébastien.

**Excusés :** Mr GOUREAU Jacky (*procuration Mme BOURGEAT Stéphanie*), Mme DIDONE Candy (*procuration M JANIN Xavier*), Mme VERDIER Carole et Mr GABILLON Ludovic.

**Nombre de membres en exercice :** 15

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir :** 13

**Approbation à l'unanimité des membres présents du Procès-Verbal du 09 janvier 2024.**

• **Délibération portant sur des travaux de renforcement de réseau sur le poste Colomb (TE38)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

**Collectivité :** COMMUNE  
SEREZIN DE LA TOUR  
**Affaire n°** 22-001-481  
**Renforcement (S) poste Colomb**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 315 852 €  
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 315 852 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

**Le Conseil Municipal**, entendu cet exposé

1 - **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 315 852 €  
Financements externes : 315 852 €  
Participation prévisionnelle : 0 €  
(Frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 0 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM
--

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	79 423 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	27 400 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à :	3 493 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	48 530 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

**Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	79 423 €
Financements externes :	27 400 €
Participation prévisionnelle :	52 023 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)	

**2 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **48 530 €**  
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

• **Délibération portant sur le retrait du groupement de commande pour une mission de recensement de patrimoines d'ouvrages d'art communautaires et communaux**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du xxx, permettant l'adhésion au groupement de commande pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI .

**Vu** la convention du groupement de commande signées par l'ensemble des membres ;

Le rapporteur expose :

Suite au lancement du Plan National Pont n° 2

En avril 2023, le gouvernement a étendu le programme de recensement et d'évaluation d'ouvrages à près de 20 000 communes répondant à de nouveaux critères d'éligibilité (Programme national Ponts 2). En juillet 2023, 5 communes, à savoir Domarin, Eclouse-Badinières, Meyrié, Saint Alban de Roche Sérézin de La tour ont été retenues pour intégrer ce programme et pouvoir bénéficier gratuitement par l'intermédiaire du Cerema de la réalisation de visites des ouvrages d'art : ponts et les murs aval de soutènement portant une voirie communale, faisant partie du domaine public. Le Cerema s'appuie pour la réalisation des visites et état des lieux de bureaux d'études privés.

Eu égard de ce nouveau programme et de la sélection de la commune, la commune n'a plus d'intérêt à faire partie de la convention de groupement de commande pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI.



Aussi, conformément à l'article 8 -Retrait de la convention de groupement de commande, la commune se retire du groupement de commande initialement constituée.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au conseil municipal :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à retirer du groupement de commande, la commune de Sérézin de la Tour pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI.

**D'INFORMER** le coordonnateur du groupement de commande qui se chargera de notifier cette délibération aux autres membres

**Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à retirer du groupement de commande, la commune de Sérézin de la Tour pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI.

**D'INFORMER** le coordonnateur du groupement de commande qui se chargera de notifier cette délibération aux autres membres

- **Délibération portant sur l'avenant n°11 Convention de participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de BOURGOIN-JALLIEU**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet d'avenant N° 11 à la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'avenant n° 11 à la convention.

Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil Municipal, de bien vouloir accepter cette convention sur la base d'une participation de 0,45 € par élève scolarisé dans la Commune de Sérézin de la Tour et relevant du Centre Médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu.

La commune contribuera aux charges énoncées pour 117 élèves soit 52.65 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal décide :**

- 1 – d'accepter cette convention.
- 2 – de charger Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

- **Délibération portant sur une convention fourrière avec le Groupe SACPA**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune ne dispose pas de convention afin de pallier l'absence de fourrière municipale.

Il explique que ce service est indispensable pour répondre aux obligations réglementaires qui incombent à la commune dans ce domaine, et propose la signature d'une convention avec le groupe SACPA rattaché au site de Renage (38).

Cette convention reprend les prestations habituellement dispensées et comprend également le transport des animaux vers le refuge moyennant un forfait annuel calculé sur la base de 0,999 € H.T. par habitant (1167 habitants).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ladite convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide faute d'élément suffisant:**

**- DE REPORTER cette délibération à un Conseil Municipal ultérieur.**



## COMMISSION BATIMENT

**Projet éclairage stade :** La commune est en train d'étudier le remplacement de l'éclairage actuel en Leds. Le montant estimatif de 52 400 euros. Les demandes de subventions sont en cours.

**Projet stade :** Le projet est en cours de chiffrage pour pouvoir l'effectuer en plusieurs phases.

**Lavoir :** Le 04 mai 2024 aura lieu l'inauguration du lavoir. La commission communication et bâtiment s'allieront pour la bonne organisation de cette cérémonie. Un aménagement va être effectué autours du lavoir et une grille sera installée en immersion pour un montant de 1500 euros afin d'assurer la sécurité. Enfin, la mise en place d'une plaque en souvenir de Raymond et Marie-Thérèse VERGER est en cours d'étude avec la famille.

**Sanitaires mairie :** Les travaux sont prévus pendant les vacances d'Avril. Durant cette période la salle des associations ne sera pas disponible. Un devis a été signé et un seul sanitaire sera désormais présent.

## COMMISSION RESEAU VOIRIE

**Travaux parking mairie :** Les travaux ont débuté le lundi 05 février 2024. Afin de permettre aux usagers de se garer en dépose minute, les travaux sont effectués en deux parties. Ils dureront environ 10 semaines.

**Containers de recyclage :** Ils vont être enterrés et déplacés définitivement sur le parking de la mairie actuellement en travaux. Ces containers enterrés ont une plus grande capacité. Les containers actuels seront déplacés au stade.

## COMMISSION SCOLAIRE

Un électricien spécialisé KNX est venu pour les soucis électriques et de chauffage. Un ordinateur a été installé pour récupérer les données qui sont en cours d'étude.

Les deux remplaçants du périscolaire restent jusqu'aux vacances de février.

## QUESTIONS DIVERSES

- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 19 mars 2024. (18h30 CCAS vote du budget et divers et 20h00 Commune vote du budget et divers)
- Zones d'accélération des énergies renouvelables : (ZAENR) un groupe de travail s'organise pour proposer au prochain conseil municipal de potentielles zones d'installation.
- Nous vous rappelons qu'identifier son chat ou son chien est obligatoire depuis janvier 2012. L'ensemble des chiens, des chats et des furets doivent recevoir un numéro d'identification unique enregistré dans un fichier national. C'est le seul moyen pour vous de retrouver votre animal s'il est perdu ou s'il est simplement retrouvé en divagation dans les rues.

### Boîte à idées :

- Un courrier a été reçu pour nous informer qu'une partie de l'école était restée allumée un soir jusqu'au lendemain matin. Une étude est en cours avec l'électricien KNX.
- Plusieurs questions ont été posées dans un même courrier concernant les points ci-dessous. Voici les réponses :

- **Proposition n°1 chemin de la Revallière (mis en sens unique)**

Ce chemin ne peut être mis en sens unique car ça risquerait de faire augmenter la vitesse des usagers.

- **Propositions N°2 parc pour enfants (prévoir zone de jeux)**

Une zone de jeux est déjà prévue au niveau de l'école sur un terrain communal. La commission est en cours d'attente de devis. La commune n'a pas de budget pour acheter le terrain que vous proposez. D'autant plus que ce terrain n'est pas en vente.

- **Propositions n°3 ramassage poubelles jaunes en porte à porte**

Après vérification auprès du SMND, la société n'effectue plus de ramassage en porte à porte. Pour cause d'un manque de personnel et afin de limiter la pollution des véhicules intervenants, la SMND privilégie les points d'apports volontaires.

- **Propositions n°4 mise en place d'aide et service pour nos anciens**

Vous pouvez créer une association dit voisin solidaire. Le CCAS en partenariat avec l'association ensemble à Sérézin organise déjà des visites. Un repas annuel et la distribution de colis est déjà organisé par le CCAS. Concernant l'entretien des parties privé c'est à la charge de chaque personne concernée de faire les démarches auprès d'entreprise ou autre, compétents dans le secteur demandé.

- **Propositions n°5 Création Fête du village**

Les associations existantes sur la commune animent le village avec diverses manifestations. Le calendrier des fêtes est disponible sur les échos du dindon. La commune met à dispositions des associations les différentes infrastructures existantes (salle des associations, stade, salle polyvalente de l'école, préau sous la mairie....). Différentes impressions sont aussi effectuées par la mairie à la demande des associations.

- **Propositions 6 Mise en place d'une brigade de propreté sur la commune**

Une journée de nettoyage de printemps a lieu tous les ans. Elle est organisée par la mairie. Comme vous avez pu le lire sur les échos du Dindon, elle aura lieu cette année le 06 avril 2024.

Nous déplorons le manque de participant à cette journée verte.

- **Propositions 7 chemin de Longeville en sens unique**

Il n'est pas du tout envisagé de mettre ce chemin en sens unique.

- **Propositions 8, information sur les conseils municipaux**

Chaque convocation et ordre du jour du conseil municipal sont bien affichés sur le tableau extérieur de la mairie en respectant le délai en vigueur.

Un compte rendu du conseil municipal est distribué de façon non obligatoire dans chaque boîte aux lettres de la commune tous les mois. Effectivement c'est bien la première fois et ce depuis plusieurs années qu'il a été distribué après la réunion du conseil municipal en janvier 2024.

- **Propositions n°9 faire participer la population**

Chaque habitant a le droit d'assister aux séances du conseil municipal sans pour autant avoir le droit d'intervenir. Et justement la boîte à idées a été mise en place pour cela.

- **Propositions n° 10 service d'enlèvement des déchets verts.**

Les déchèteries sont là pour ça. Autrement il est nécessaire de s'orienter vers des entreprises privées. La SMND propose sur son site internet des solutions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire  
M. Daniel WAJDA

La secrétaire de séance  
Mme Sylvie VINCENT

